

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 30 JUIN 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 30 Juin 2016 à 18 Heures 00 à l'Espace Lafare Alais, Salle Jean Canu.

Nombre de présents : 20

MM CERPEDES – SEKARNA – VILLAESPESA - VALERO – ROULLEAU - PECON - VOINDROT – THIERRY- MARTIN – COZAR GARCIA – ZUNIGA BAZES – CHATEAUNEUF – PALAT - CAMPANELLA - SAGIT - BONNEFOUS - BRUN - BONNETE FAVRE - MEDICO - AMBLARD

Nombre d'Absents Représentés : 5 (MM PIALAT – WILLENS – KHENCHOUCH FABRE – NOYÉ)

Nombre d'Absents : 2 Mmes FOUGHAR - BURILLO

Madame Lucile PIALAT avait donné procuration à Monsieur Nordine SEKARNA

Monsieur Jennifer WILLENS avait donné procuration à Madame Sébastien VOINDROT

Monsieur Tayeb KHENCHOUCH avait donné procuration à Monsieur Cédric VALERO

Madame Christiane FABRE avait donné procuration à Monsieur Jean AMBLARD

Monsieur Sébastien NOYE avait donné procuration à Madame Martine MEDICO

Monsieur Olivier CHATEAUNEUF est élu Secrétaire de séance

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2016

Aucune observation ou remarque n'est formulée et le Procès-verbal de la séance du 12 Mai 2016 est adopté par 21 voix Pour et 5 Abstentions (MM BRUN-FABRE-MEDICO-AMBLARD – NOYE).

2. ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur VOINDROT indique que la Commune est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde et précise que c'est un document très important car c'est ce document qui va déterminer les actions à mener en cas de crise ou des risques. Monsieur VOINDROT précise que sur notre Commune 6 risques sont identifiés : les inondations, les feux de forêts, les mouvements de terrains, les séismes, le transport des matières dangereuses et le nucléaire.

Monsieur VOINDROT signale que l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde est une chose légale, car chaque année ce Plan doit être revu. En ce qui concerne le Plan de Saint-Martin-de-Valgalgues, une seule chose a été changée, elle concerne le risque inondation. En effet, suite aux épisodes cévenols de 2014 et 2015 où notre Commune avait été très durement touchée avec un montant de près de 3 Millions d'euros de dégâts sur les 2 ans. Les retours d'expérience de ces catastrophes ont alimenté la réflexion des élus qui ont décidé d'adapter le Plan Communal de Sauvegarde afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Les membres composant la cellule de crise municipale ont intégré toutes les observations et actions menées au cours des interventions afin de garantir l'efficacité de ce document.

Monsieur VOINDROT précise que deux modifications essentielles ont été apportées au Plan initial. La première concerne la gradation qui existait sur les risques inondations du Grabieux, qui intégrait 2 plans d'action Grabieux 1 et Grabieux 2 qui ne pouvaient pas être réellement menés puisque les débordements de ce cours d'eau étant importants le plan d'action 2 ne pouvait être mis en œuvre dans un temps très restreint, il a donc été décidé de supprimer ce Plan d'action N° 2

La deuxième modification concerne le Plan d'Intervention Gradué qui comporte à présent 5 niveaux : Vert, Jaune, Orange, Rouge et Noir.

L'alerte Verte s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Août au cours de laquelle historiquement il n'y a eu aucune inondation.

L'alerte Jaune court du 1 Septembre au 31 Décembre, nous avons une alerte Jaune qui est permanente et qui nous signale qu'il faut nous tenir en vigilance accrue et qu'à partir d'un certain seuil, on peut déclencher une alerte Orange au cours de laquelle toutes les personnes qui sont mobilisées doivent se tenir prêtes à accueillir les personnes qui seraient évacuées sur le terrain.

A partir d'un deuxième niveau qui est qualifié Rouge, nous lançons l'évacuation des personnes par le biais de l'alerte téléphonique et par le biais des sirènes.

En ce qui concerne la dernière alerte, l'alerte Noire, elle concerne le cas d'une éventuelle rupture du Barrage de Sainte Cécile d'Andorge.

Monsieur VOINDROT précise que les seuils d'alerte Orange et Rouge, ont été définis par l'observation et sont localisés sur Camont au niveau du Ruisseau de Saint Félix au niveau de la Buse, où le remplissage à $\frac{1}{4}$ de cette buse signifie le déclenchement du niveau orange et le remplissage au $\frac{3}{4}$ signifie le déclenchement de l'alerte rouge.

Monsieur VOINDROT signale en conclusion que ces mesures sont destinées à faire face aux situations de crise et de bien prendre en compte le réel et le vécu tirés des situations observées lors des deux dernières catastrophes et de les intégrer dans le Plan Communal de Sauvegarde soumis à l'approbation du Conseil Municipal de ce jour.

Madame MEDICO indique que vu l'importance de ce dossier, les Membres de son groupe passeront en Mairie le consulter plus en détail.

Madame BONNETE-FAVRE signale qu'elle avait eu pour sa part, l'occasion d'échanger sur ce dossier lors de la dernière commission urbanisme à laquelle elle avait participé.

Monsieur CERPEDES confirme en effet que ce dossier avait effectivement été présenté en commission. Il indique que c'est le pragmatisme qui a guidé la réflexion des élus sur ce dossier et les deux dernières inondations ont permis de réagir. La commune s'est équipée de radios, de caisses d'urgence, de sirènes, des barrières fixes ont été installées pour interdire l'accès de certains chemins inondables, un véhicule 4X4 a été acheté et un plancher refuge a été aménagé pour permettre de mettre en sécurité les enfants de l'école de Camont.

En ce qui concerne le Barrage de Sainte Cécile d'Andorge, Monsieur CERPEDES tient à préciser qu'il a participé à une réunion en Préfecture mi-juin à laquelle étaient conviés le Président du Conseil Départemental, le Président d'Alès Agglomération et le Président du Pays Grand-combien et divers services de l'État.

Monsieur CERPEDES revient sur l'histoire de ce barrage et indique que suite aux inondations subies en 2002, des nouveaux calculs ont été réalisés. Il a été conclu que si la même quantité d'eau qui s'était déversée sur Anduze était tombée en amont du barrage de Sainte Cécile, celui-ci n'aurait pas pu résister.

Monsieur CERPEDES signale que le barrage est en très bon état mais le ravinement par surverse fait qu'il présente des risques de lâcher. Des études ont donc été effectuées avec la solution de surverse bétonnée, technique qui n'a jamais été réalisée en France. Les Services de l'État ont refusé cette solution et ont demandé la déconstruction du barrage. Il ressort donc que nous sommes face à trois scénarii (la surverse, la déconstruction partielle, la déconstruction totale). Suivant les solutions préconisées, le montant des travaux varie de 72 Millions d'euros pour la déconstruction, le déversoir reviendrait lui à une somme variant entre 6 et 12 Millions d'euros.

Monsieur CERPEDES précise que les deux Présidents d'Agglo souhaitent donc que la surverse soit retenue, mais les Services de l'État penchent eux pour la déconstruction. En conclusion, le Conseil Départemental (actuel propriétaire du barrage) va donc déposer un dossier de surverse et soit cette solution est retenue, soit les services de l'État imposeront la déconstruction totale.

Monsieur CERPEDES signale en conclusion que l'étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant va enfin débuter puisque les plis concernant ce dossier devaient être rendus le 2 Juin dernier.

La décision est adoptée par 25 voix pour.

3. DENOMINATION DE LA ROCADE NORD « AVENUE DU PUIITS DESTIVAL »

Monsieur CERPEDES indique que le conseil municipal doit se prononcer sur le nom à donner au tronçon de rocade compris entre le rond point de la molette (jonction RD 60 et RD 906) et la RN 106. Suite à la demande d'une Association, ce nom pourrait être celui de « Avenue du Puits Destival ».

Cette dénomination remplacerait alors l'ancienne dénomination de rocade nord attribuée par délibération du conseil municipal du 20 juin 2014,

L'adresse des bureaux de la nouvelle caserne de gendarmerie serait désormais la suivante : « Carreau de St Félix – Avenue du Puits Destival – 30520 Saint-Martin-de-Valgalgues.

La décision est adoptée par 25 voix pour.

4. DÉNOMINATION DU SITE OU SERA IMPLANTÉE L'EXPOSITION CONCERNANT L'HISTOIRE MINIÈRE CÉVENOLE « AIRE DE LADRECHT »

Monsieur CERPEDES signale qu'il convient de répondre à la demande de l'association « Les amis de Ladrecht » qui souhaite que l'ancien carreau minier de Destival Fontanes, où vient d'être implantée une exposition permanente concernant l'Histoire Minière Cévenole, soit nommé « Aire de Ladrecht » et ce, en accord avec le propriétaire du site Alès Agglomération.

Ce lieu de mémoire ainsi que l'exposition permanente de l'Histoire Minière Cévenole qui y est rattachée participent d'une volonté de mettre en valeur le patrimoine industriel de la commune et en exergue la lutte victorieuse des mineurs cévenols dans les années 80.

La décision est adoptée par 25 voix pour.

5. RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE :

- REORGANISATION DE DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX SOUS FORME DE PÔLES D'ACTIVITES

Monsieur CERPEDES indique que suite de la réunion du 29 mars à laquelle a participé le personnel du CCAS, de l'hôtel de ville et du secrétariat des services techniques, il a été discuté de la création de deux pôles :

- Le pôle accueil du public
- Le pôle finances

La cohérence, la polyvalence et l'efficience sont les raisons qui motivent une telle réorganisation.

Le pôle accueil du public comprendrait, entre autres, le service état civil, le recensement de la population, les élections, l'animation de la vie du village, le service éducation, les sports, et de façon plus générale tout ce qui se rapproche de près ou de loin au secrétariat des élus (hors adjoint aux finances et adjoint aux travaux), l'urbanisme et l'environnement, les solidarités (aide sociale).

Ce pôle serait composé de trois personnes déjà en poste au service accueil et de l'intégration d'un agent du CCAS par voie de mutation.

Le pôle finances, quant à lui, regrouperait le service comptabilité, le service des ressources humaines, celui de la coopération intercommunale et aurait aussi en partie la

charge du secrétariat de la direction générale, ainsi que le service achat qui était jusqu'à présent rattaché aux services techniques.

Au niveau de ce pôle, on retrouve les trois agents précédemment affectés au service comptabilité/ressources humaines. S'y rattacherait désormais l'agent qui exerçait jusqu'à présent ses fonctions au sein du secrétariat des services techniques.

Contrairement au pôle accueil qui resterait directement rattaché au Directeur Général des Services, le pôle finances serait placé sous la direction de Mme THOMAS Pascale qui détient le grade de rédacteur territorial.

Monsieur CERPEDES signale que des horaires variables ont été acceptés pour le Pôle Accueil du public et que les bureaux seront ouverts à partir de 8 Heures et ce, dès le mois de septembre.

- MODIFICATION DES HORAIRES DU PERSONNEL ATSEM

Monsieur CERPEDES informe qu'il convient d'étudier la requête unanime en date du 30 mars 2016 du personnel ATSEM affecté aux écoles maternelles concernant leur demande de réaménagement de leurs horaires de travail durant les périodes de vacances scolaires et ce dans le but d'une meilleure organisation du travail.

Les nouveaux horaires de ce personnel seraient donc les suivants, après avis émis par le Comité Technique :

- Vacances scolaires : du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures
- Juillet et Août : du lundi au vendredi de 7 heures à 14 heures

- MODIFICATION DES HORAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur CERPEDES précise que dans le but de mettre en place une meilleure organisation pour le fonctionnement des services techniques, il a été envisagé une modification des horaires de travail.

Afin de connaître l'avis du personnel concerné par cette modification, une présentation des nouveaux horaires a été réalisée suivie d'une consultation (à bulletins secrets) de l'ensemble du personnel des services techniques.

Suite à cette consultation, sur 18 personnes qui composent le service, 15 ont pris part au vote (2 agents en congé maladie – 1 refus de vote), 12 personnes (80 %) approuvent les nouveaux horaires proposés et 3 (20 %) y sont défavorables.

Les nouveaux horaires de ce personnel seraient donc les suivants, après avis favorable émis par le Comité Technique :

Travail en continu avec une pause de 20 minutes (à définir)

- Horaires d'été (juin, juillet, août) : du lundi au vendredi de 6 heures à 13 heures
- Horaires d'automne (septembre à octobre) et printemps (avril et mai) : du lundi au vendredi de 7 heures à 14 heures
- Horaires d'hiver (novembre à mars) : du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures

Madame BONNETE-FAVRE souhaiterait savoir si le Directeur Général des Services a autorité sur le Pôle Finances.

Monsieur CERPEDES lui confirme que Monsieur le Directeur Général des Services a autorité sur le Pôle finances ainsi que sur l'ensemble des 47 fonctionnaires de la Collectivité. Monsieur CERPEDES précise qu'il y a un chef du personnel : le Maire qui délègue à une seule personne, le Directeur Général des Services et ce contrairement à ce qui se pratiquait auparavant.

Madame BONNETE-FAVRE souhaiterait également avoir confirmation qu'il n'y aura plus de Secrétaire dans l'enceinte des Services Techniques et que donc ceux-ci seront en quelque sorte « fermés au public »

Monsieur CERPEDES informe que toutes les demandes concernant les Services Techniques sont traitées au Pôle Accueil de la Mairie et que la Secrétaire des Services Techniques ne recevait pas directement le public si ce n'est au téléphone.

Concernant les horaires des personnels des services techniques, Madame BONNETE-FAVRE les trouve pertinents notamment pour la période d'été, mais elle s'interroge sur la continuité des services publics pour les périodes d'Automne et d'Hiver où l'ensemble du personnel finira soit à 14 h soit à 15 h, elle demande donc si afin d'assurer cette continuité, des astreintes seront envisagées.

Monsieur CERPEDES indique qu'il n'y aura pas de système d'astreinte. Il indique que le personnel est « réceptif » et quand il y a interventions, celles-ci sont rémunérées en heures supplémentaires.

Monsieur BRUN souhaiterait savoir si l'accueil Mairie se fera bien à partir de septembre de 8 à 17 h.

Monsieur CERPEDES lui confirme bien ces nouveaux horaires.

Monsieur BRUN regrette le fait qu'il n'y aura plus personne aux services techniques pour accueillir les Saint-Martinois et qu'on diminue donc la présence des Services Techniques devant les Saint-Martinois. Il indique qu'auparavant, il était prévu de garder des employés après 16 h 30, et ce à leur demande, pendant les horaires d'été.

Monsieur CERPEDES tient à préciser qu'effectivement certaines personnes pouvaient bénéficier des horaires d'été et que pour d'autres cela leur était refusé. Il a donc été décidé en concertation et avec l'accord majoritaire du personnel d'appliquer ces horaires à l'ensemble du personnel.

Monsieur BRUN estime qu'avec ces nouveaux horaires, en fait, on va diminuer la présence des Services Techniques auprès de la population.

Monsieur CERPEDES s'inscrit en faux concernant cette affirmation puisqu'à présent les personnes qui souhaitent une intervention des Services Techniques pourront venir en Mairie et ce sur une plage horaire supérieure puisque la Mairie sera ouverte de 8 H à 17 H donc une amélioration du service rendu.

Monsieur BRUN souhaite également savoir si la pause de 20 minutes pour les repas doit être prise sur le chantier ou est-ce que les employés auront la possibilité de rentrer chez eux.

Monsieur CERPEDES lui confirme que comme cela se fait déjà dans bon nombre d'entreprises la pause se fera sur le lieu de travail, ce qui évitera les 2 aller et retours d'environ 30 minutes et donc améliorera le rendu du service public d'environ 1 heure par jour et par agent et ce bien entendu avec l'accord des agents.

Monsieur BRUN confirme bien que cela se passe ainsi dans les Entreprises mais il indique que depuis quelques années cette mesure est soumise à certaines obligations (mise en place de sanitaires et zone de chauffage pour l'hiver, etc...).

Monsieur CERPEDES signale que cette législation concerne les chantiers qui durent un certain nombre de jours et ne s'applique donc pas aux chantiers de courte durée.

Madame MEDICO indique qu'après avoir externalisé l'entretien des espaces verts, c'est au tour des services administratifs de subir une restructuration. Elle indique que la municipalité reproduit en fait les schémas adoptés par les multinationales en privilégiant la rentabilité au détriment du personnel, ce que le courant politique de la municipalité a toujours critiqué.

Madame MEDICO précise donc que les reproches qui ont été proférés pendant 25 ans s'inscrivaient donc le cadre d'une « politique politicienne » et elle signale que les stratégies mises en place par les prédécesseurs de la municipalité prenaient beaucoup plus en considération les compétences et le bien-être du personnel.

En conclusion, Madame MEDICO souhaiterait savoir si Monsieur le Maire a adhéré au néolibéralisme ou s'il cache tout simplement une stratégie moins avouable.

Monsieur CERPEDES tient à rassurer l'auditoire : il n'a pas adhéré au MEDEF et il n'est pas au CAC 40. Par contre pour les leçons de démocratie il estime qu'il n'a pas de leçons à recevoir de la part des élus d'opposition. En effet, concernant ce dossier, Monsieur CERPEDES indique que des fiches de compétences concernant le personnel ont été réalisées, des réunions ont été tenues, un vote à bulletins secrets a été organisé, et le Comité Technique Départemental, consulté, a émis un avis favorable à l'unanimité. Tout cela est vraiment très loin des méthodes appliquées dans les multinationales.

En conclusion, Monsieur CERPEDES indique que la municipalité a suivi le vote majoritaire émis par le personnel (80 % de vote favorable) et que si le personnel avait majoritairement émis un vote négatif, ces nouveaux horaires n'auraient pas été appliqués, c'est ça en fait la démocratie.

Madame BONNETE-FAVRE souligne que pour ce dossier, on met en balance une décision « démocratique » avec le service public qui n'est plus offert aux Saint-Martinois.

Monsieur CERPEDES s'étonne de cette remarque, en effet, comme il l'a déjà indiqué, il signale qu'avec ces nouveaux horaires, les employés seront présents 1 h de plus sur les chantiers (moins d'aller-retour) et donc au contraire c'est bien une amélioration du service rendu aux usagers que cela va procurer.

Vu les différentes interventions, Monsieur CERPEDES propose finalement que le vote se fasse séparément sur chacun des points de cette question 5.

- REORGANISATION DE DIFFERENTS SERVICES MUNICIPAUX SOUS FORME DE PÔLES D'ACTIVITES

La décision est adoptée par 19 voix pour 5 Abstentions (MM BRUN-FABRE-MEDICO-AMBLARD – NOYE) et 1 voix contre (Mme BONNETE-FAVRE)

- MODIFICATION DES HORAIRES DU PERSONNEL ATSEM

La décision est adoptée par 20 voix pour 5 Abstentions (MM BRUN-FABRE-MEDICO-AMBLARD – NOYE)

- MODIFICATION DES HORAIRES DU PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

La décision est adoptée par 19 voix pour et 6 voix contre (MM BRUN-FABRE-MEDICO-AMBLARD – NOYE - Mme BONNETE-FAVRE)

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DU PONT DU GARD

Monsieur CERPEDES explique que la convention de partenariat signée entre la commune et l'EPCC du Pont du Gard a rencontré un vif succès auprès des Saint-Martinoises et Saint-Martinois.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC du Pont du Gard a souhaité proposer à toutes les communes gardoises de renouveler cette convention et de permettre ainsi aux gardoises et aux gardois de bénéficier de la gratuité totale d'accès au site du Pont du Gard et de conditions préférentielles en billetterie pour les grands événements organisés à cet endroit.

Pour cela, il est proposé à la commune une convention de partenariat pour l'année 2016, renouvelable deux ans, dont la contrepartie pour la commune sera d'assurer la promotion de ce site et de ses activités via les outils de communication dont elle dispose.

La décision est adoptée par 25 voix pour.

7. APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU « CHANTIER D'UTILITE SOCIALE » MENEES PAR L'ASSOCIATION FAIRE

Madame ROULLEAU indique que dans le cadre de l'embellissement du centre village, des travaux seront réalisés sous forme de chantier d'utilité sociale porté par l'Association FAIRE.

Ce chantier va permettre d'accompagner vers l'emploi et la formation une douzaine de personnes bénéficiant du RSA. Ces personnes bénéficieront d'un suivi socioprofessionnel personnalisé et d'une mise en situation professionnelle.

Ils réaliseront un mur maçonné double parement en pierre de 80 m de long pour une hauteur moyenne de 65 cm et une épaisseur d'environ 40 cm. Ils réaliseront également l'habillage d'un mur moellons d'une longueur de 43 m pour une surface à habiller de 75 m².

La commune se charge de l'achat des matériaux en direct avec ses fournisseurs, ainsi que de leur approvisionnement sur le chantier.

L'association FAIRE, quant à elle, s'engage à réaliser des travaux de qualité et met tout en œuvre pour responsabiliser à cet égard les personnes en insertion. Les travaux ont fait l'objet de deux devis de 6300 € et 5100 €.

Monsieur BRUN souhaiterait savoir où seront situés ces travaux.

Monsieur CERPEDES signale, que comme l'a précisé Madame ROULLEAU, ces travaux seront réalisés au niveau des nouveaux parkings.

Monsieur BRUN souhaiterait savoir si ces travaux étaient prévus dans le marché initial de travaux.

Monsieur CERPEDES lui précise que ces murs étaient sortis de l'appel d'offres afin de faire travailler une association d'insertion comme cela était prévu dans le programme de l'équipe municipale. En effet, avec 352 chômeurs sur la commune, il y a de quoi faire des chantiers d'insertion pour permettre à des gens qui sont « éloignés » de l'emploi de remettre le pied à l'étrier et de leur donner une certaine qualification.

Dans le cadre des embellissements qui étaient prévus dans le dossier d'aménagement du parking, il a été convenu que ces travaux pouvaient très bien être confiés à une Association d'insertion comme l'Association FAIRE qui a déjà fait ses preuves notamment à Vézénobres où elle a réalisé de magnifiques murs en pierres sèches.

Monsieur BRUN explique qu'il ne remet pas du tout en cause le choix de cette association, mais il estime que cela va engendrer un coût supplémentaire pour la réalisation de ce parking qui se chiffre déjà à 250 000 € HT.

Monsieur CERPEDES précise que le montant total de ces travaux (fourniture du matériel et rémunération de l'Association) se monte à 20 000 € qui sont pris sur les travaux de quartiers et qui concourent à l'embellissement du village.

Monsieur BRUN souhaiterait savoir si ces travaux qui vont se réaliser durant les vacances scolaires, seront terminés à la rentrée de septembre.

Monsieur CERPEDES lui confirme qu'il y aura encore des travaux en Septembre.

Monsieur BRUN s'inquiète donc du fait que ce chantier soit accessible à tout le monde, les barrières étant tombées certainement à cause du vent.

Monsieur CERPEDES indique que les barrières ont été enlevées et remplacées par de la rubalise, vu que ce chantier ne présente pas de dangers particuliers.

Madame BONNETE-FAVRE explique qu'entre le choix de l'utilité sociale et le coût engendré, son choix de vote se portera sur l'abstention.

Monsieur CERPEDES explique que c'est tout à fait le droit de Madame BONNETE-FAVRE de s'abstenir sur ce dossier, mais que ces travaux sont réalisés grâce aux économies de fonctionnement.

Monsieur BRUN explique que son groupe votera pour cette décision et notamment sur le fait de faire travailler des Associations d'insertion.

Monsieur CERPEDES se félicite que le groupe de Monsieur BRUN soit favorable à cette décision mais regrette cependant que durant 25 ans, la municipalité précédente n'ait jamais utilisé cette procédure.

La décision est adoptée par 24 voix pour et 1 abstention (Mme BONNETE-FAVRE).

8. APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA CCI DE NÎMES POUR UNE ANALYSE D'OPPORTUNITÉ CONCERNANT LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE AUTOMATISÉ AU BOIS ÉNERGIE A L'ÉCOLE LANGEVIN-WALLON DE CAMONT

Monsieur PECON explique que les chaudières des Écoles « Henri Barbusse » et « Langevin-Wallon » avaient « été détériorées lors des inondations de 2014, et il avait donc été prévu une somme au budget 2015 pour les changer, c'est ce qui va donc être réalisé cet hiver.

Toutefois il avait été prévu de s'équiper de chaudières bois-énergie dans les deux écoles de Camont. Pour se faire, une analyse d'opportunité nous est proposée par la CCI de Nîmes dans le cadre de la promotion du bois-énergie. Pour cela, il convient donc de réaliser une convention avec la CCI de Nîmes afin de définir les modalités de cette analyse.

Monsieur PECON signale que cette étude est de l'ordre de 90 €. Monsieur PECON indique que les chaudières seront installées avant que l'étude soit faite car les chaudières doivent être impérativement changées, et si nous ne pouvions pas installer ces chaudières à bois-énergie dans les écoles, nous récupérerions la chaudière qui est en cours d'installation à l'École de Camont pour l'installer au Foyer « Georges Brassens » dont la chaudière avait également été lourdement touchée par les inondations.

Monsieur BRUN informe que son groupe est favorable à ce projet à condition que le coût d'installation ne soit pas prohibitif.

Monsieur CERPEDES informe que nous en sommes qu'à la phase d'étude d'opportunité du projet. S'il s'avère que le coût est trop élevé le projet sera abandonné, mais si l'étude fait ressortir une rentabilité avec les éventuelles subventions, le projet sera mené à terme, sachant que l'étude d'opportunité est obligatoire pour émarger aux subventions.

Monsieur PECON tient à préciser que lors de l'étude de remplacement des chaudières, la municipalité a constaté que les différentes chaufferies n'étaient pas aux normes ce qui va entraîner des frais supplémentaires, même si ces travaux de mises aux normes seront réalisés par les services techniques cet été.

La décision est adoptée par 25 voix pour.

9. ECHANGE DE TERRAINS ENTRE CICOBAIL - BPI FRANCE FINANCEMENT ET LA COMMUNE

Monsieur VOINDROT explique que dans la cadre de la refonte complète du parking situé devant les écoles et à l'arrière de la Maison de Retraite « Les Magnans », la partie basse de l'espace pelouse avec sa fontaine désaffectée sont en cours de réaménagement. Ces travaux empiètent sur une propriété voisine. Aussi, il est donc nécessaire pour la commune de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AI n° 419 car l'entrée actuelle et future du parking s'effectue par celle-ci.

L'accord des propriétaires a été obtenu pour procéder à un échange avec une partie de la parcelle AI 584, propriété communale, qui doit accueillir une extension de la maison de retraite.

- Il convient donc que le conseil municipal se prononce pour l'échange des terrains suivants avec CICOBAIL – Bpi France Financement :

- Une partie de la parcelle de terrain appartenant à CICOBAIL – Bpi France Financement et cadastrée section AI n° 419 d'une surface de 2707 m² sera cédée à hauteur de 166 m² à la commune de Saint Martin de Valgalgues.

- Une partie de la parcelle de terrain appartenant à la commune et cadastrée section AI n° 584 d'une superficie de 9904 m² sera cédée à hauteur de 166 m² à CICOBAIL – Bpi France Financement

Monsieur VOINDROT précise :

- Que la valeur vénale de la parcelle de terrain appartenant CICOBAIL – Bpi France Financement cadastrée AI n° 419 a été estimée à 42 € le mètre carré par le service des domaines.

- Que la valeur vénale de la parcelle de terrain communal cadastrée AI n° 584 peut être considérée comme identique à celle de la parcelle de terrain communal citée ci-dessus, à savoir 42 € le mètre carré puisqu'elle est située dans la même zone du Plan Local d'Urbanisme à savoir la zone U1. Il n'y aura donc pas lieu à versement de soulte d'aucune des parties concernées.

Maître Yannick ALARY, sera chargé, de la rédaction de l'acte authentique.

Monsieur VOINDROT précise, en outre que les frais de géomètre, d'acte notarié, droits et taxes, T.V.A éventuelle sont à la charge de la commune.

Monsieur BRUN estime qu'on parle beaucoup du parking, entre les avenants, les échanges de terrain qui se font en plusieurs fois et la construction d'un parking sur un terrain n'appartenant pas à la Municipalité cela fait beaucoup.

Monsieur CERPEDES tient à rappeler à Monsieur BRUN que depuis 25 ans on entre sur le parking par une parcelle qui est une propriété privée.

Quant aux multiples décisions, effectivement, certains travaux nécessitent d'intervenir plusieurs fois pour un même projet, mais pour le dossier présent, Monsieur CERPEDES indique que la municipalité possède une autorisation signée par la Société BPI France autorisant la commune à réaliser les travaux, mais il convient de concrétiser cette autorisation par une délibération.

Pour Madame BONNETE-FAVRE même si l'opération d'échange de terrains est une opération blanche, elle s'abstiendra sur cette décision car elle est en opposition avec ce projet de parking.

Monsieur CERPEDES indique que la municipalité avait reçu les félicitations des parents d'élèves concernant cet aménagement qui libère plus de place et permet aux parents de mieux circuler sur le parking.

Monsieur VOINDROT précise que l'opération n'est pas totalement « blanche » car la parcelle cédée va permettre une extension de la Maison de Retraite qui va entraîner des recettes foncières supplémentaires pour la commune, c'est donc une très bonne opération pour la Commune.

La décision est adoptée par 19 voix pour et 6 Abstentions (MM BRUN-FABRE-MEDICO-AMBLARD – NOYE - Mme BONNETE-FAVRE).

10. MISE EN SECURITE DE L'ARRÊT DE BUS SCOLAIRE SUR LA RD 906 (ROUTE DE SAUVAGNAC) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur PECON signale que contrairement à ce qui est indiqué sur la note explicative cet arrêt de bus est situé après l'embranchement de Sauvagnac à gauche en montant sur Villefort. Monsieur PECON précise que les personnes qui devaient prendre le bus à cet endroit et notamment les enfants devaient marcher en bordure de la route avec des risques importants pour leur sécurité.

Afin de sécuriser les piétons, il est donc prévu de réaliser des bordures trottoirs sur 270 mètres environ du côté gauche de la route en montant et de buser le fossé et de créer un cheminement au-dessus.

Monsieur PECON indique que le coût de ces travaux est de 89 500 € HT. Monsieur PECON précise également qu'une subvention de 5000 € a été accordée par le Député Verdier sur sa réserve parlementaire.

Monsieur SEKARNA précise que suite à un entretien, Monsieur VERDIER, député du Gard a répondu favorablement à la demande de subvention formulée par la Commune de Saint-Martin-de-Valgalmgues et ce à hauteur de 5000 €. Comme cela a été indiqué dans la presse, et par souci de transparence, Monsieur VERDIER a rendu public le montant de sa réserve parlementaire.

Monsieur SEKARNA indique qu'on est loin de l'isolement politique supposé. Par ailleurs, Monsieur SEKARNA signale que pour aller plus loin dans la clarté et l'impartialité au sujet de la répartition de sa réserve parlementaire, Monsieur VERDIER lance un appel à

projets associatifs sous forme de concours citoyen. Une enveloppe de 50 000 € sera répartie auprès des lauréats que le jury aura retenus, pour cela il faudra postuler avant le 1^{er} septembre 2016.

Monsieur CERPEDES confirme que c'est la deuxième fois que nous obtenons un versement au titre de la réserve parlementaire, la DETR va être inscrite au Budget supplémentaire et ce pour la deuxième année consécutive, donc effectivement nous ne sommes pas isolés. Nous nous étions engagés à demander des subventions partout où nous pourrions le faire, c'est ce que nous faisons.

La décision est adoptée par 25 voix pour.

11. PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE (EXERCICE 2015)

Monsieur THIERRY indique que la distribution de l'eau potable est assurée pour 219 abonnés par le Syndicat de l'Avène à travers une délégation de service public (DSP) à Véolia/SRDE et pour 1875 abonnés (env. 3900 hab. du reste du village) par Véolia à travers la S.A. RUAS.

Ce qui revient à dire que notre eau potable provient des mêmes forages, transite par les mêmes entreprises, et bénéficient des mêmes traitements.

Pourtant, la lecture attentive des Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service des deux distributeurs, fait apparaître quelques différences. En effet, le rapport Véolia ne concerne que St Martin, alors que le rapport Avène regroupe tout le réseau du syndicat (18 communes, 18267 abonnements).

En dehors de ces rapports, Monsieur THIERRY souligne un point auquel il va falloir fortement réfléchir : avec le regroupement des communes en Agglo, c'est le choix d'une nouvelle structure du service public de distribution de l'eau : Que deviennent les syndicats, les contrats, les affermages ... ? Comment choisir une forme de structure pour ce service public de l'eau : régie ou Délégation de Service Public ? Pour cela Monsieur THIERRY signale qu'il conviendra de considérer tous les critères économiques, de faire valoir un éventuel choix politique de principe, de mesurer et prendre en compte la responsabilité encourue et de respecter les nouvelles lois d'environnement...Ce sera l'occasion de nombreux débats.

Monsieur CERPEDES précise que de par la Loi NOTRe, la compétence de l'eau sera transférée à compter du 1^{er} Janvier 2020 à l'Agglo et peut-être avant si les Élus de la future Agglo se mettent d'accord.

12. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE POUR LES MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

Les documents présentés aux Élus n'appellent pas d'observations particulières de leur part.

13. COMPTE-RENDU DES AUTRES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents présentés aux Élus n'appellent pas d'observations particulières de leur part.

14. QUESTIONS D'ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

Monsieur VALERO qui a participé à la Commission Finances précise que le coefficient d'intégration fiscale à l'Agglo est de 54 %. Au cours de cette Commission, divers éléments ont également été communiqués, notamment que l'Agglo perdrait 17 % de DGF cette année, l'Épargne nette de l'Agglo sera de 4 903 901 € pour cette année, il a également été précisé que la dette de l'Agglo représente 433 € par habitant. En ce qui concerne l'attribution de compensation qui est versée à notre commune, en 2016 elle est estimée à 378 653 €.

Monsieur VALERO informe qu'au cours de cette réunion, il a également été soulevé le problème « relationnel » entre les services municipaux et celui de l'Agglo notamment concernant les lenteurs dans les réponses de l'Agglo. Monsieur VALERO indique que cette amélioration des relations sera certainement l'un des enjeux de la future Agglo.

Madame ROULLEAU qui a participé à la réunion concernant l'harmonisation des coefficients familiaux pour les centres de loisirs indique que 3 coefficients ont été retenus ceux-ci étant alignés sur ceux de la CAF : 1 Coefficient de 0 à 400 € – 1 coefficient de 401 à 700 € et un dernier coefficient au dessus de 700 €

Monsieur CERPEDES indique qu'il a participé à une Commission sur les déchets au cours de laquelle ont été présentés les nouveaux matériels qui ont été commandés et qui devraient arriver en fin d'année, à savoir 15 camions neufs tous géo localisés. Deux de ces véhicules seront équipés de la pesée embarquée afin de pouvoir connaître réellement les tonnages collectés par commune et de pouvoir réorganiser les tournées de collecte pour les équilibrer.

Monsieur CERPEDES signale qu'au cours de cette réunion, il a été relevé que le temps de travail était loin d'être réalisé et dans le souci de rationaliser le service, un bureau d'études va réfléchir à la réorganisation de ce service en se servant notamment de la géo localisation pour maîtriser les coûts.

15. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BRUN souhaiterait savoir à propos du nouveau stade les lieux qui ne pourront pas être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur CERPEDES tient à préciser qu'il n'a pas demandé que les vestiaires ne soient pas accessibles, mais qu'il a validé une proposition du Maître d'Ouvrage qui n'est autre que le Président d'Alès Agglomération qui avait la responsabilité de déposer le permis de construire qui ne rendait pas les vestiaires accessibles. Étant précisé que l'ensemble du complexe sportif sera accessible aux personnes à mobilité réduite (stade, buvette, sanitaire) hormis les vestiaires, et ce à cause d'une incongruité dans la réglementation car le législateur n'a pas différencié les vestiaires des stades des vestiaires des autres salles sportives. Monsieur CERPEDES indique qu'on peut jouer au basket, au tennis, au badminton sur fauteuil roulant, les personnes à mobilité réduite peuvent également nager, mais on ne joue pas au foot sur une pelouse en herbe en fauteuil. Il y a donc une différence fondamentale entre les vestiaires des stades qui ne sont pas accessibles aux handicapés et dont aucun des 200 stades du Gard n'ont été inscrits aux Agendas d'Accessibilité Programmé et les autres vestiaires sportifs.

En conclusion, Monsieur CERPEDES précise que tout sera accessible sauf les vestiaires des joueurs qui eux, de fait, ne peuvent pas accéder sur fauteuil roulant.

Monsieur AMBLARD regrette que l'Association de Randonnée « un pied devant l'autre » n'ait pas été citée ni dans la presse ni dans le Petit Saint-Martinois concernant la randonnée organisée pour la Marche pour la vue.

Monsieur CERPEDES indique que les informations publiées sont issues des éléments fournis par les organisateurs et félicite l'Association d'avoir participé à cette manifestation.

Avant de clôturer, la séance Monsieur CERPEDES revient sur les manifestations et festivités qui seront organisées dans les jours à venir :

2 juillet 2016 : Portes ouvertes à la médiathèque avec foire aux livres et Apéro littéraire musical

6 juillet 2016 Esplanade Charles de Gaulle Séance de cinéma de plein air avec film « La famille Bélier »

13 juillet 2016 Fête républicaine - Concours de boules - Repas républicain - Feu d'artifice Grand bal populaire

Retraite aux lampions

23 juillet 2016 Fête du Centre de loisirs Le ROUCAN Toute la journée nombreuses animations Buvette et restauration sur place

29 juillet 2016 Terrasses Musicales Au « banc d'essai » à partir de 20 h 00 avec Groupe « Les pères manants »

19 Août 2016 22 h 00 Séance cinéma de plein air Terrain à côté du foyer Georges Brassens Film « Afrik'Aïoli »

23 Août 2016 ½ finale du grand prix de la chanson Place de la mairie

10 septembre 2016 de 10 h / 18 h Forum des associations Foyer Georges Brassens

17 septembre Journées du Patrimoine avec Mairie Ouverte avec le thème de la citoyenneté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Nombre de présents : 20

MM CERPEDES – SEKARNA – VILLAESPESA - VALERO – ROULLEAU - PECON - VOINDROT – THIERRY - MARTIN – COZAR GARCIA – ZUNIGA BAZES – CHATEAUNEUF – PALAT - CAMPANELLA – BONNEFOUS - SAGIT - BRUN - BONNETE FAVRE – MEDICO - AMBLARD

Nombre d'Absents Représentés : 5 MM PIALAT - WILLENS – KHENCHOUCH - FABRE - NOYÉ

Nombre d'Absents : 2 Mmes FOUGHAR - BURILLO